

## **AU CONSEIL MUNICIPAL**

---

Le Conseil Municipal s'est réuni le 23 janvier 2019 à 20 heures 15 sous la présidence de Monsieur DESCOURAUX Marc, Maire.

Madame SIMON est désignée secrétaire de séance.

Monsieur LAURENT qui est absent a donné pouvoir à Monsieur DESCOURAUX, Messieurs PASCAUD, MARTINEZ et Madame DESBOIS sont absents.

N'ayant aucune remarque sur le compte rendu de la séance du 13 décembre 2018, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Les décisions prises lors de la séance du 23/01/2019 et les informations données sont les suivantes.

### **LOGEMENT LOCATIF 4 BIS PLACE SAINT-PIERRE**

Il est rappelé que l'actuelle locataire du logement communal au 4 bis place Saint-Pierre a donné son préavis pour le 10/02/2019.

Suite à l'affichage de la vacance, 1 dossier a été déposé auprès de la mairie : Madame MAQUIN Antoinette.

Vu le dossier le conseil accepte la demande de location.

### **CONTRAT DE TRAVAIL**

Suite à la demande de mise en disponibilité de M. SOMERLINCK à compter du 01/02/2019, il est nécessaire dans un 1<sup>er</sup> temps de pallier à cette absence.

Il est proposé d'embaucher M. FRECHOT Thierry qui a déjà travaillé pour la commune lors d'un stage.

Accord du conseil pour la signature du contrat pour une durée de 3 mois.

### **VENTE CHEMIN COMMUNAL - CHIGNAY**

M. Le Maire a reçu dernièrement Mme MAILLARD, qui habite au village de Chignay, concernant le chemin communal qui précède sa propriété.

En effet, elle souhaiterait acquérir une partie de celui-ci.

Il est rappelé qu'une enquête publique a été faite en 2015 à ce sujet. Une délibération avait par la suite été prise pour vendre la totalité du chemin.

Après discussion, le conseil réitère la décision prise en avril 2015, à savoir vendre la totalité du chemin et non une partie seulement. Un courrier sera envoyé dans ce sens à Mme MAILLARD.

### **QUESTIONS DIVERSES ET INFOS**

- M. le Maire fait lecture aux conseillers de la lettre reçue d'un élu de Chanceaux sur Choisille qui appelle les élus à signer une pétition pour le maintien des compétences scolaires et périscolaires aux communes.

En effet, le gouvernement dans son projet CAP 2022 envisage « le transfert des compétences scolaires et périscolaires au niveau intercommunal ».

Une pétition est donc signée pour le maintien de la compétence, par les élus qui le souhaitent.

- Suite à l'achat de la maison qui jouxte le cabinet médical, M. Le Maire accompagné de 2 élus a rencontré l'architecte du CAUE pour un projet d'aménagement.

Ce dernier sera présenté lors d'une prochaine réunion.

- Travaux : •Route communale d'Ozans à Renier : un devis a été demandé à la société SETEC pour le reprofilage total de la partie restante à la charge de la commune. Estimation : 28.800 € TTC. Les travaux seront budgétisés sur l'exercice 2019.

•M. le Maire demande à M. PRIME qu'un plan pour la circulation suite à l'aménagement de la rue Sully, soit proposé lors d'une prochaine réunion.

•Rue Sully : les dernières entreprises sont intervenues en début d'année 2019. A compter du 29/01, les socles béton qui restent seront enlevés avant les finitions sur la chaussée et les trottoirs.

- Mme DUBREUIL interpelle M. le Maire sur les déchets qui se trouvent au dépôt communal à côté du cimetière. Il lui est indiqué qu'il s'agit des branchages et déchets verts qui proviennent du nettoyage du terrain acheté rue Sully.

- Mme DUBREUIL indique avoir été questionnée par des habitants de l'allée de la Vieille Vigne sur la date prévue d'acquisition de la voie par la commune.

M. Le Maire lui répond être en attente d'une proposition de date par Maître LACAILLE. Elle a également été interpellée sur la raison du nettoyage du fossé qui longe le lotissement par les agents du service technique alors que ce dernier est privé. M. Le Maire lui indique qu'il s'agit d'une convention entre la commune et le propriétaire.

- Mlle BLAIN fait un compte rendu de l'après-midi d'animation qui a été offert aux résidents de la maison de retraite en début du mois de janvier. Les résidents et les bénévoles ont été ravis du spectacle animé par Sundy. Il est donc décidé de réitérer cette animation et voir pour prévoir d'autres après-midis avec l'intervention des enfants de l'école par exemple dans le cadre de la fête de la musique.

La séance est levée 21h05.